



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

calamités agricoles

Question écrite n° 109629

Texte de la question

Mme Gisèle Biémouret attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur la situation de sécheresse en France. En effet, poussés depuis des décennies à privilégier des systèmes de production intensive, à investir dans des cultures nécessitant une irrigation massive, les agriculteurs se retrouvent en difficulté dès qu'un épisode de sécheresse se produit. La première réponse qui doit être apportée à cette situation est une réponse concrète sur l'alimentation du bétail, sur le soutien réel aux agriculteurs et sur la production agricole du pays. Il devient urgent de dessiner une autre politique agricole. Une politique qui développerait la polyculture et soutiendrait les petites exploitations plutôt que de maintenir un système qui consacre la moitié de nos ressources en eau à l'irrigation. La mise en place des zones de répartitions des eaux a été repoussée, ce qui retarde d'autant les concertations sur les captages et gestion de l'eau. Ainsi, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les intentions concrètes du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

La France fait face à une situation de sécheresse préoccupante qui pose des difficultés importantes aux éleveurs pour l'alimentation de leurs troupeaux. Ces circonstances vont venir aggraver les difficultés auxquelles les éleveurs sont déjà confrontés. Afin de faire le point avec les représentants de la profession agricole sur la situation et les conséquences de la sécheresse sur les exploitations, un comité sécheresse a été mis en place dès le 12 mai 2011 et se réunit toutes les semaines. En complément, il a été demandé aux préfets de mettre en place des comités de suivi sécheresse dans chaque département avec les représentants de la profession agricole. Ces comités ont vocation à compléter les analyses menées au niveau national et à faciliter la meilleure organisation de la solidarité professionnelle, en particulier pour l'approvisionnement en fourrages des éleveurs. Les préfets, les acteurs des filières agricoles, les banques et les compagnies d'assurance ainsi que les représentants des producteurs, des industriels et des distributeurs ont été sollicités pour examiner les conséquences de la sécheresse, en particulier sur les filières animales, afin d'accroître la solidarité. Cela devrait permettre de limiter l'impact de la sécheresse sur les résultats économiques des agriculteurs. Au-delà et face au risque de sécheresses récurrentes, l'avenir et l'adaptation au changement climatique doivent être repensés, grâce à un nouveau modèle de gestion des réserves en eau et d'évolution des pratiques agricoles afin de les rendre plus économes en eau. C'est dans cet esprit que le Président de la République a annoncé en Charente, en juin dernier, la mise en place d'un plan de création de retenues d'eau sur cinq ans, pour mieux assurer l'équilibre entre besoins d'irrigation et ressources. La maîtrise d'ouvrage de ces retenues sera confiée aux chambres d'agriculture, dont les compétences seront étendues à cet effet. Afin de sécuriser juridiquement les conditions de mise en place des retenues, les délais de recours seront également réexaminés. Parallèlement, dans les zones où des tensions fortes existent entre les ressources en eau et leur utilisation pour l'irrigation, les volumes d'eau prélevés devront être réduits en implantant des cultures plus économes en eau. Pour ces zones, le Président de la République a ainsi fixé un objectif de développement de 14 000 hectares de telles cultures d'ici à cinq ans.

Données clés

Auteur : [Mme Gisèle Biémouret](#)

Circonscription : Gers (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109629

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 2011, page 5630

Réponse publiée le : 13 septembre 2011, page 9759